

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Délibération n°19.324

Séance du 19 décembre 2019

Date de convocation du conseil :
13 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice :
105 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté
d'agglomération certifie que la présente
délibération a été transmise au
représentant de l'Etat le :

20 DEC. 2019

Et que celle-ci a été affichée à la porte
du siège de la communauté, à Roissy-en-
France le :

L'an deux mille dix-neuf le 19 décembre à 20 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 13 décembre 2019, s'est réuni au siège, 6 bis, avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Patrick RENAUD Président.

Présents : Bernard ANGELS, Alain AUBRY, Michel AUMAS, Pierre BARROS, Isabelle BERESSI, Jean-Pierre BLAZY, Gérard BONHOMET, Maurice BONNARD, Jeanine BOUDON, Germain BUCHET, Malika CAUMONT, Thierry CHIABODO, Fabrice CUYPERS, Guy DE MIRAS, Georges DELHALT, Hervé DEZOBRY, Pascal DOLL, Daniel DOMETZ, Michel DUTRUGE, Blaise ETHODET-NKAKE, Jean-Pierre FARNAULT, Hassan FERRE, Claudine FLESSATI, Jean-Marie FOSSIER, Isabelle GAUTIER, Jean-Claude GENIES, Viviane GRIS, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Daniel HAQUIN, Jean-Luc HERKAT, Benoît JIMENEZ, Sylvie JOARY, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Marie-Claude LALLIAUD, Alain LOUIS, Franck LUNAY, Cergya MAHENDRAN, Francis MALLARD, Marianne MARGATE, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Michel MOUTON, Sylvie MUNDVILLER, Thierry OUKOLOFF, Benoît PENEZ, Annie PERONNET, Sandrine PERONNET, Alain PIGOT, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Patrick RENAUD, Bernard RIGAULT, Micheline RIVET, Isabelle RUSIN, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean-Luc SERVIERES, Claude SICRE DE FONTBRUNE, Charles SOUFIR, André SPECQ, Aurélie TASTAYRE, Hervé TOUGUET.

Pouvoirs : Yves ALBARELLO à Jeanine BOUDON, Jean-Noël BELLIER à Bernard ANGELS, Marion BLANCARD à Eric PLASMANS, Charlotte BLANDIOT-FARIDE à Marianne MARGATE, Marie-Annick DUPRE à Annie PERONNET, Liliane GOURMAND à Marie-Claude LALLIAUD, Michel JAUREY à Jean-Pierre BLAZY, Lydia JEAN à Sylvie JOARY, Maurice LEFEVRE à Gérard BONHOMET, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE à Patrick HADDAD, Ilham MOUSTACHIR à Alain PIGOT, Frédéric NICOLAS à Sandrine PERONNET, Djida TECHTACH à Jean-Louis MARSAC.

Malika CAUMONT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Adoption du Programme Local de l'Habitat Intercommunal de la communauté d'agglomération
Roissy Pays de France**

Vu la délibération du conseil communautaire n°19.121 du 28 mai 2019 portant sur le programme local de l'habitat intercommunal – 1^{er} arrêt du projet de PLHI ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°19.236 du 26 septembre 2019 portant sur l'avis favorable des communes– 2^{ème} arrêt du projet de PLHI ;

Vu l'avis soumis au vote du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement par voie dématérialisé ouvert le 12 décembre 2019 ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) adopte le projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) 2020-2025, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération avec le complément suivant : la localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage prévue au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Seine et Marne sur la commune d'Othis sera située sur une partie de la parcelle ZE 6 sise lieudit le Moulin. Cette parcelle appartient à la commune d'Othis ;

2°) dit que toutes les mesures de publicité et de mise à disposition du PLHI seront réalisées suivant les dispositions du code de la construction et de l'habitation ;

3°) précise que le PLHI deviendra exécutoire deux mois après notification et publication ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A 75 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS,
ABSTENTIONS : Messieurs PRUGNEAU et SICRE DE FONTBRUNE**

Le Président de la communauté d'agglomération,



Patrick RENAUD